



Greater Moncton Sewerage Commission
Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton



RAPPORT ANNUEL 2012

TABLE DES MATIÈRES

1. Retour sur le passé	2
2. Rapport du président	3
3. Rapport du secrétaire	4
4. Rapport du directeur de l'exploitation	
4.1 Actifs existants et état.....	5
4.2 Traitement des eaux usées.....	6
4.3 Compostage	6
4.4 Ressources humaines et planification de la relève.....	7
4.5 Information du public	7
4.6 Programme de travaux d'immobilisations.....	8
4.7 Traitement biologique avancé des eaux usées	9
4.8 Installation de compostage	9
4.9 Durabilité énergétique.....	10
5. Rapports des comités	
5.1 Comité sur les ressources humaines.....	10
5.2 Comité sur les finances et la gouvernance	11
5.3 Comité technique.....	11
6. Rapport du trésorier	12
7. États financiers vérifiés 2012	13

1. RETOUR SUR LE PASSÉ

La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton (CÉEUGM) a été créée par décret en 1983 selon un modèle établi dans un rapport d'expertise par Boyd A. Touchie Engineering Ltd et par Anderson Associates Limited, après consultation des trois municipalités et du gouvernement du Nouveau Brunswick.

La CÉEUGM a ensuite été chargée de mettre en œuvre un plan directeur conformément aux indications de l'étude. Entre 1983 et 1995, la CÉEUGM a supervisé la construction d'un réseau comportant 35 km d'égouts de collecte recevant plus de 80 émissaires d'eaux usées non traitées, la construction d'un poste de pompage majeur et de huit postes de pompage secondaires, la mise en œuvre d'un système de traitement primaire évolué et la mise en œuvre d'un Programme de gestion des biosolides à long terme et durable comportant un nouveau système de compostage innovateur.

La CÉEUGM s'est avérée être un modèle efficace pour ses trois communautés membres et a démontré sa capacité de collaboration et son efficacité.

Ses actifs sont bien gérés, bien entretenus et libres de toute dette. Sous la direction de Conrad Allain, ing., l'équipe d'exploitation et d'entretien a évolué afin de pouvoir répondre aux besoins de toutes les opérations et est prête à relever les défis que lui réserve l'avenir.

Le règlement administratif de gouvernance est resté à toutes fins pratiques inchangé depuis 1983. À la suite de l'examen des commissions d'épuration des eaux usées du Nouveau Brunswick effectué par le vérificateur général, un rapport a été publié à l'automne 2011. Des améliorations au chapitre de la gouvernance et des finances ont été recommandées.



2. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Suite aux recommandations faites dans le Rapport de la vérificatrice générale, la province du Nouveau Brunswick a promulgué la loi 56, Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement, ce qui a entraîné de nombreux changements en matière de gouvernance et dans la façon dont la CÉEUGM mène ses activités. Le principal résultat a été la désignation officielle de deux commissaires de chaque municipalité, avec un mandat d'une durée clairement déterminée. De plus, la Loi énonce clairement le processus d'approbation du budget, la nécessité de consulter les intervenants locaux, les exigences en matière de reddition de comptes, etc. Le principal objectif de la Loi est d'améliorer la transparence et le cadre redditionnel.

Le gouvernement fédéral a publié le nouveau Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (juillet 2012), qui découle de la Loi sur les pêches. Ce règlement fixe un échéancier pour que la CÉEUGM se conforme aux nouvelles normes de rendement nationales. La précédente Commission avait commandé la préparation d'une Stratégie de collecte et de traitement des eaux usées durable à long terme. La modernisation du réseau (pour répondre aux nouvelles exigences) et d'autres facteurs sont abordés dans le rapport. Un programme pilote a été mis en branle il y a deux ans, et des ingénieurs élaborent actuellement le procédé qui sera utilisé dans les années à venir.

Essentiellement, en fonction du nouveau modèle, la CÉEUGM se voit confier un mandat complètement nouveau, soit de mettre en œuvre un programme d'immobilisations de 120 millions de dollars sur 15 ans. La CÉEUGM a également réorganisé ses comptes bancaires et ses fonds de réserve en vue des importants projets d'immobilisations à venir. Le fonds de réserve contient actuellement environ 18 millions de dollars. Les premiers éléments de la Stratégie de collecte et de traitement des eaux usées durable à long terme en sont encore aux étapes de planification et portent notamment sur un nouveau poste de pompage à l'avenue Virginia, à Dieppe, et sur un deuxième franchissement majeur entre l'avenue Virginia et l'installation de traitement des eaux usées (ITEU), à Riverview.

L'avant projet sommaire du nouveau processus biologique est bien entamé. Avec l'aide d'experts des procédés, le personnel de l'ITEU effectue avec succès un traitement biologique avancé passant par l'enlèvement biologique des matières nutritives (EBMN), dans le cadre d'un projet pilote. Ce travail continuera en 2013, en parallèle avec la phase de la conception préliminaire du projet.

On a également amélioré les communications et la transparence avec les municipalités locales et le public. Les procès verbaux des réunions sont publiés sur le site Web, les budgets sont établis en collaboration avec les municipalités du secteur, et une assemblée générale annuelle sera tenue ce printemps. Un comité technique a été créé, composé de représentants de la CÉEUGM et des services du génie des municipalités locales, afin d'améliorer les communications et de coordonner les efforts. Ce comité supervise l'exécution d'un examen visant à définir précisément le réseau collecteur, la propriété du réseau et les coûts associés à l'agrandissement du réseau.

Le CÉEUGM a aussi continué l'élaboration de son installation de compostage en construisant une centre d'exploitation/ d'entretien. Des avant projets détaillés sont en cours de préparation dans le but d'augmenter la capacité de compostage en prévision des volumes supérieurs attendus en raison de la croissance et d'une demande de traitement supérieure.

On examine aussi d'autres aspects de l'ITEU, et des travaux de conception préliminaires seront enclenchés pour déterminer les améliorations nécessaires à l'expansion et les travaux de modernisation requis pour permettre l'utilisation du nouveau procédé. Je remercie spécialement nos intervenants; la ville de Dieppe, la ville de Moncton et la ville de Riverview, ainsi que les commissaires et le personnel de la CÉEUGM, qui m'ont aidé et ont aidé la CÉEUGM à apporter des améliorations considérables à l'usine et aux opérations de la CÉEUGM cette année.

Respectueusement soumis,

Winston Pearce, ing.
Président

3. RAPPORT DU SECRÉTAIRE

La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton (CEEUGM) a connu en 2012 des changements très importants. Les commissions des eaux usées sont régies par la Loi sur l'assainissement. La CEEUGM a été créée par décret en 1983, et les règlements régissant ses activités n'ont pour ainsi dire pas changé depuis.

La province du Nouveau Brunswick a promulgué en 2012 la loi 56, Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement. Les principaux aspects de cette loi sont :

- Les municipalités membres doivent procéder aux nominations officielles des commissaires. Deux membres de chaque municipalité seront nommés pendant une période maximale de quatre ans, avec la possibilité d'être nommés deux autres fois.
- Le processus de budgétisation devra être approuvé par une majorité représentant au moins les 2/3 de la population desservie.
- Les vérifications financières et les états financiers vérifiés doivent être produits dans les trois mois suivant la fin de l'exercice.
- Une assemblée générale annuelle (AGA) permettra au public d'être présent.
- Les rapports annuels sont remis aux municipalités et au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Des comités ont été mis en place pour superviser les divers aspects de la gouvernance et des opérations. Il s'agit de :

- Comité des finances, de la vérification et de la gouvernance
- Comité des ressources humaines
- Comité technique

L'on procède actuellement à l'examen d'un nouveau règlement lié à la CEEUGM. Ce règlement régira tous les aspects du fonctionnement de la Commission et de ses comités.

Dans l'ensemble, compte tenu du jeune âge de la commission, d'importants changements et améliorations ont été apportés aux activités de contrôle, de responsabilisation et de transparence.

La CEEUGM sera heureuse, en 2013, de pouvoir pleinement mettre en œuvre les nouveaux règlements et sa nouvelle structure, tout en se préparant à mettre en place un important programme d'immobilisations.

Respectueusement soumis

Chanel Michaud
Secrétaire

4. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

4.1 Actifs existants et état

L'infrastructure de la CÉEUGM est actuellement composée de huit postes de pompage à distance, de 35 km de collecteurs principaux et de tunnels, d'un poste de pompage principal situé à Riverview, de l'installation de traitement des eaux usées (ITEU) également située à Riverview (Outhouse Point), ainsi que d'une installation de compostage située à Moncton, sur une propriété de 140 hectares.

Réseau collecteur

Les 35 km de collecteurs principaux et de tunnels s'étendent de la chaussée, autour du carrefour giratoire, jusqu'au chemin Dover, au nord de la rivière Petitcodiac. Du côté de Riverview, le réseau s'étend de la chaussée au ruisseau Mill. L'ouvrage maître du réseau collecteur est le tunnel de 1 100 m aménagé sous le lit de la rivière entre le parc Bore et le poste de pompage principal. Il possède un diamètre de 1,6 m (5,5 pi) et se trouve à 22 m (72 pi) sous la surface du sol.

Poste de pompage principal

Le poste de pompage principal, situé sur les lieux de l'installation de Outhouse Point (la propriété avait été initialement accordée à un certain M. Robert Outhouse), est le cœur du réseau collecteur, là où toutes les canalisations se rejoignent, pompant continuellement en direction de l'installation de traitement des eaux usées (ITEU). La structure cylindrique descend à 30 m sous le niveau du sol et culmine à 9 m au-dessus du niveau du sol. C'est comme si on avait enterré un bâtiment de 10 étages.

Installation de traitement des eaux usées (ITEU)



Le bâtiment de prétraitement abrite l'équipement de dégrillage, des chambres de dessablage, de l'équipement de dessablage, les stocks d'agents chimiques et l'équipement d'alimentation. Trois bassins de décantation de 39 m de diamètre sont utilisés pour le traitement primaire induit. Le bâtiment d'assèchement abrite des centrifugeuses d'assèchement, des transporteurs à vis, des silos de chaux et de l'équipement polymère, le tout servant à transformer les sous produits (boues) extraits des eaux usées en une matière première importante pour l'installation de compostage : les biosolides.

L'ITEU actuelle a été mise en service en 1994 et possède une capacité de 115 000 m³ par jour, ce qui correspond à 25 millions de gallons par jour. Elle a été conçue pour permettre l'exécution d'un traitement biologique dans l'avenir.



Installation de compostage

Le procédé de compostage utilisé par la CÉEUGM combine l'aération par le bas et un système de couverture. La clé du processus de compostage réside dans les proportions du mélange de biosolides et de déchets forestiers, qui comprend principalement de l'écorce et des déchets de bois. Les agents gonflants fournissent une source de carbone et sont essentiels pour assurer une bonne porosité, ce qui favorise la libre circulation de l'air et permet d'obtenir un processus aérobie complet et uniforme.

L'installation actuelle peut traiter 20 000 tonnes par an. Un agrandissement est en cours afin d'améliorer la capacité à recevoir des volumes de biosolides plus importants résultant de l'utilisation du traitement biologique avancé et à se préparer en vue de la croissance future.

La transformation du compost se fait sur une plateforme asphaltée adjacente. La conception assure la retenue totale de l'écoulement dû aux précipitations et à la fonte des neiges et du lixiviat généré par le processus de compostage.



L'installation produit du compost de type AA conformément à la norme CAN/BNQ 0413-200/2005 du BNQ (Bureau de normalisation du Québec) (version 2005)

4. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

4.2 Traitement des eaux usées

En 2012, l'ITEU a traité plus de 23 millions de m³ d'eaux usées, ce qui correspond à une moyenne de 62 293 m³ par jour. Avec un tel débit, une piscine hors terre de 8 m de diamètre serait remplie en 90 secondes.

Le rendement de l'installation est conforme au seuil fixé dans la réglementation pour les effluents finaux déversés dans la rivière Petitcodiac. En fait, l'installation a dépassé le seuil imposé par l'organisme de réglementation de 38,3 % pour la demande biochimique en oxygène (DBO) et de 32,7 % pour les solides en suspension (SS).

Environ 8,5 millions de litres de boues et d'eaux grises recueillies dans les collectivités rurales de la région du Grand Moncton (dans un rayon de 50 km) ont aussi été traités à l'ITEU.

Des solides inorganiques comme des particules de sable et de gravier et des matières dégrillées sont retirés lors du traitement préliminaire par l'entremise du dégrillage et du dessablage. Ces solides sont ensuite transportés jusqu'à l'installation de la Corporation des déchets solides Westmorland-Albert en vue de leur élimination.

Le traitement primaire induit utilise des coagulants chimiques pour augmenter la capture des solides décantables. Les boues sont asséchées dans une centrifugeuse à action cationique pour en augmenter la siccité. On y ajoute ensuite de la chaux pour produire des biosolides stabilisés à la chaux. En 2012, 9 106 tonnes de biosolides ont été transportés de l'ITEU vers l'installation de compostage.



Consommation d'agents chimiques :

• Agent chimique de traitement primaire :	48 295 kg
• Assèchement aux polymères :	12 754 kg
• Hydroxyde de calcium pour le traitement des biosolides :	103 648 kg

La consommation d'électricité en 2012 a été de 5 034 MWh, ce qui correspond à une moyenne de 13 750 kWh par jour, soit la consommation d'environ 300 résidences.

4.3 Compostage

Les sous produits du traitement des eaux usées, que l'on appelle biosolides, sont un ingrédient clé utilisé dans l'installation de compostage de la CÉEUGM.

Le traitement des boues à l'ITEU exige un conditionnement avec de la chaux liquide, un assèchement à haute vitesse, puis l'ajout de chaux solide.

À leur arrivée à l'installation de compostage, les biosolides sont mélangés à des déchets végétaux composés d'écorce (provenant de scieries), de sous produits de la foresterie réduits en poudre, de copeaux de bois et d'autres déchets végétaux ainsi que de tourbe.



En 2012, 9 000 tonnes (ou 10 100 m³) de biosolides traités ont été transformés en compost, tout comme 20 240 m³ de déchets végétaux. Le mélange initial a produit des andains d'une longueur oscillant entre 36 et 50 m sur la plateforme de compostage. Les andains passent au moins huit semaines sur la plateforme avec aération active, période pendant laquelle ils sont retournés trois fois. Pendant les phases initiales, les andains sont recouverts d'une couverture perméable à l'air et peuvent atteindre une température de 70 °C. Les andains sont ensuite placés en lots sur la plateforme de compostage où ils sont conditionnés et où on laisse le processus de compostage suivre son cours plus lentement pendant que le compost refroidit. Du début à la fin, le processus s'étend sur un an. Par conséquent, le compost produit en 2012 pourra être utilisé en 2013.

En 2012, le traitement et l'utilisation des produits a compris l'inspection des tas (lots) de 2011 destinés à être utilisés par le grand public, les paysagistes et les municipalités locales.

Le public a pu venir chercher du compost gratuitement dans les bennes libre-service. Le produit a été vendu aux paysagistes et fourni aux municipalités locales pour qu'elles s'en servent dans le cadre de leurs activités horticoles. Le compost a aussi été utilisé dans le cadre de l'aménagement des bassins d'orage du boulevard Wheeler et de terrains de baseball à Moncton.

4. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

Sommaire de l'utilisation :

Produit de 2011 (utilisable en 2012)	Environ 8 200 m ³
Bennes libre service pour le public	3 800 m ³
Paysagistes	1 040 m ³
Ville de Moncton	775 m ³
Ville de Dieppe	180 m ³
Ville de Riverview	300 m ³
Projets communautaires	120 m ³
Compost utilisé dans un mélange de terre végétale	1 700 m ³
Usages divers par la CÉEUGM	285 m ³

De façon plus visuelle, la CÉEUGM pourrait charger un train entier d'une longueur de trois kilomètres, et ce, tous les ans. On s'attend à ce que le volume de compost produit continue d'augmenter.

Le produit utilisé comprend les lots 2011-1 à 2011-11, qui ont tous été soumis à des essais de vérification de la qualité.

Accréditation du BNQ pour le compost

Les activités de l'installation de compostage de la CÉEUGM ont été mises sur pied de sorte à être conformes aux normes du BNQ (Bureau de normalisation du Québec).

Le BNQ est une organisation d'élaboration de normes relevant du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Le BNQ a été créé en 1961, et c'est une des quatre organisations d'élaboration de normes reconnues par le Conseil canadien des normes. Il est donc membre du Système national de normes du Canada.

En 2009, la CÉEUGM a obtenu l'accréditation du BNQ pour son compost de catégorie « A ». Cette accréditation relève de la norme CAN/BNQ 0413-200/2005. La catégorie de produit a été augmentée et est passée à « AA » en 2011.

Certification AQC

La CÉEUGM est membre du Conseil canadien du compost (CCC) ainsi que du Programme d'assurance de la qualité du compost (PAQC). Ce conseil organise des ateliers régionaux et une conférence annuelle. Les exploitants peuvent recevoir leur certification grâce à cette organisation.



4.4 Ressources humaines et planification de la relève



Le CÉEUGM emploie actuellement 13 personnes. Le réseau collecteur, les postes de pompage, l'ITEU et l'installation de compostage sont sous la supervision du directeur de l'exploitation, Conrad Allain, ing.

Il est appuyé par un assistant technique, les opérateurs de l'ITEU, le personnel responsable de l'entretien des installations mécaniques et électriques ainsi que par des opérateurs de machinerie lourde à l'installation de compostage. Les procédés et l'élaboration ont lieu sous la supervision d'un ingénieur des procédés et d'un technicien de laboratoire. Un administrateur adjoint voit aux questions financières et administratives quotidiennes.

4.5 Information du public

La CÉEUGM joue un rôle de premier plan pour améliorer le niveau de sensibilisation du public à l'importance du traitement des eaux usées et de la protection de l'environnement en général.

On effectue régulièrement de nombreuses visites techniques pour des groupes d'écoliers, des collèges techniques, des universités et d'autres types de groupes. La CÉEUGM tient un site Web fournissant de l'information sur ses activités.

Par le passé, des journées portes ouvertes ont été tenues à l'occasion d'événements clés comme le démarrage de projets majeurs et des anniversaires de projets importants.

Des étudiants universitaires ont exécuté – et continuent d'exécuter – des projets de recherche de premier et de deuxième cycles sous la supervision de membres du personnel de la CÉEUGM.

Le public est invité à s'approvisionner en compost (qualité AA) à notre installation de compostage située sur la promenade Delong. Pour les petites quantités (libre-service), le produit est fourni gratuitement.

4. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

4.6 Programme de travaux d'immobilisations

Stratégie à long terme

Une Stratégie de collecte et de traitement des eaux usées durable à long terme a été mise sur pied en 2010 (R.V. Anderson Associates Limited – 3 juin 2010).

Cette stratégie a été élaborée en fonction des exigences de la stratégie pancanadienne sur la gestion des rejets d'eaux usées municipales du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

Le programme de travaux d'immobilisations, d'une valeur estimée à 120 millions de dollars, a été échafaudé dans le but d'atteindre un niveau de traitement supérieur, d'améliorer la gestion des débordements d'égouts unitaires (DEU) et d'étendre le réseau collecteur. Les projets seront mis en œuvre dans le cadre d'un effort coordonné visant la mise en service de nouveaux actifs et leur ajout aux installations actuelles au cours des 10 à 15 prochaines années.

Les éléments clés du programme de travaux d'immobilisations sont affichés sur l'échéancier présenté à la figure 1.0.

Réseau collecteur

Les principaux pans de la stratégie à long terme se rapportant au réseau collecteur comprennent un second franchissement de la rivière entre l'avenue Virginia à Dieppe et l'ITEU à Riverview ainsi qu'un nouveau poste de pompage principal sur l'avenue Virginia.

Ces nouvelles installations d'acheminement permettront à la CÉEUGM de rediriger toutes les eaux usées provenant de la ville de Dieppe directement vers l'ITEU, d'étendre le

réseau au secteur Humphrey de Moncton, au secteur « Vision Lands » et à l'extrémité nord de Moncton.

Ces secteurs sont tous séparés et contiennent peu d'écoulement direct de surface et peu d'infiltration.

Le tunnel principal relié au centre-ville de Moncton est unitaire et dessert la majeure partie de l'est de Moncton et de la section située au sud du boulevard Wheeler. Compte tenu du coût élevé et du caractère très complexe de la séparation des égouts dans les secteurs densément peuplés, la CÉEUGM composera avec les débordements d'égouts unitaires (DEU) en recourant à des pompes à débit élevé et à des systèmes de traitement rapide pour réagir aux événements de débit élevé.

Le poste de pompage proposé pour l'avenue Virginia sera composé d'une structure cylindrique souterraine en béton possédant des chambres de réception des eaux usées d'un côté et d'une salle de pompage dans la partie sèche. Le poste de pompage sera conçu pour résister à une inondation de grande ampleur ou à débordement de la rivière, si cela devait se produire. Le système électrique sera situé audessus du niveau qu'une inondation pourrait atteindre. Une installation d'alimentation électrique de secours est également prévue.

Le deuxième franchissement de la rivière consistera initialement en un tuyau de PVC de 600 mm de diamètre à joints fusionnés. Le tuyau sera mis en place par forage directionnel, une méthode minimisant les travaux à effectuer dans les terres humides sensibles.

L'expertconseil technique a exécuté l'avantprojet sommaire pour les deux projets en 2012, y compris les travaux de nature géotechnique et environnementale.

La CÉEUGM prévoit passer à la phase de l'avantprojet détaillé de ces deux projets au début 2013.



4. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

4.7 Traitement biologique avancé des eaux usées

L'installation de traitement des eaux usées (ITEU) a initialement été construite en fonction d'un processus de traitement primaire avancé induit par des agents chimiques capable de respecter les limites de rejets imposées par la réglementation. Ces limites doivent être respectées pour que l'installation puisse être exploitée.

Évaluation des risques environnementaux

Conformément au nouveau cadre réglementaire, la CÉEUGM devra procéder à une évaluation des risques environnementaux, qui en est maintenant à la phase d'examen par le ministère de l'Environnement provincial. Cet examen comprend notamment la caractérisation des effluents et l'établissement d'objectifs pour les rejets compte tenu de leur effet sur le cours d'eau qui les reçoit.

Usine pilote



Même si la nouvelle réglementation est entrée en vigueur en juin 2012, la CÉEUGM a évalué des processus afin de déterminer lequel est le mieux adapté et le plus approprié pour respecter les limites imposées par la nouvelle réglementation bien avant cette échéance. Un rapport intitulé Advanced Biological Treatment Process Selection, déposé par Conestoga Rovers Associates en avril 2010, présente les possibilités, les considérations et les fondements pour la recommandation relative à la mise en œuvre d'un processus biologique avancé nommé « enlèvement biologique des matières nutritives » (EBMN) selon un procédé Ludzak-Ettinger modifié (MLE) ou aérobie/anoxie/oxydation (A2O).

Pour confirmer la recommandation et obtenir les paramètres requis pour la conception/le processus tout en permettant la formation des opérateurs, on a construit une usine pilote. Cette usine a été démarrée en 2011 et son exploitation complète a commencé en 2012. On s'est servi de données de fonctionnement et de données produites par des essais en laboratoire pour élaborer un modèle informatisé visant à aider les concepteurs à mettre sur pied des paramètres de conception et de fonctionnement. Les essais avec l'usine pilote continueront jusqu'en 2013, en parallèle avec le passage à l'étape de l'avant projet sommaire de l'agrandissement de l'ITEU.

Avant projet sommaire

La CÉEUGM a initié le processus de planification pour la préparation de l'avant projet sommaire du traitement biologique avancé. Cette phase du projet sera exécutée en 2013 et portera sur la configuration du réservoir, sur l'examen de l'équipement, sur le contrôle du procédé, sur l'hydraulique, sur la modernisation de l'usine, etc.

4.8 Installation de compostage

La CÉEUGM mettra bientôt en service un procédé de traitement des eaux usées biologique avancé capable d'atteindre des taux d'enlèvement très élevés. Les sous produits du traitement des eaux usées, que l'on appelle « biosolides » sont maintenant complètement utilisés dans notre installation de compostage à grande échelle, où nous fabriquons un produit de qualité AA. La CÉEUGM doit veiller à ce que son système de compostage soit durable, car on prévoit une augmentation de la production de sous produits.

En 2012, la CÉEUGM a octroyé un contrat pour la construction d'un centre des opérations dont la fonction est d'offrir des installations pour le personnel, des aires pour équipement et une capacité d'entretien d'équipement lourd. On s'attend à ce que le projet soit terminé et à ce que l'installation soit livrée à la CÉEUGM en mai 2013.

Afin d'accroître graduellement la capacité, la CÉEUGM a exécuté le travail de conception pour la phase I de la deuxième plateforme de compostage. Cela portera la capacité de traitement total à près de 30 000 tonnes par an, soit près de 12 000 tonnes de biosolides, pour une exploitation sur toute l'année.

La CÉEUGM continuera d'accroître graduellement sa capacité de traitement et de transformation au cours des prochaines années, jusqu'à ce que le projet ait été mené à terme.

4. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

4.9 Durabilité énergétique

Actuellement, la CÉEUGM dépense entre 500 000 \$ et 600 000 \$ par année pour s'alimenter en électricité. Cet argent est remis par la Commission à un tiers fournisseur d'énergie, à savoir Énergie NB. La CÉEUGM a déjà exprimé son vif désir de devenir un chef de file en matière d'efficacité énergétique en réalisant son objectif d'atteindre la neutralité énergétique dans le cadre de sa Stratégie de collecte et de traitement des eaux usées durable à long terme.

Pour atteindre cet objectif, la CÉEUGM aura besoin d'une combinaison de mesures d'efficacité énergétique,

d'exploitation de sources d'énergie naturelles lorsqu'il est rentable de le faire et d'économies d'énergie dans le système de traitement.

Une nouvelle possibilité explorée et mise à l'essai comprend un nouveau système de récupération de la chaleur consistant en une technologie de thermopompe pour eaux usées et en un échangeur thermique innovateur à l'usine de traitement des eaux usées de Riverview. Un système de récupération de la chaleur générée par les opérations de compostage, à Moncton, est également en cours de développement. Les perspectives futures comprennent la digestion des boues et la cogénération à partir de biogaz.

5. RAPPORTS DES COMITÉS

5.1 Comité sur les ressources humaines

Compte tenu des actifs actuels et des agrandissements futurs, la CÉEUGM a lancé un examen des actuels besoins en dotation et de la structure mettant l'accent sur la planification de la relève. Le conseil a embauché un consultant en ressources humaines pour exécuter une évaluation externe des besoins en dotation. L'évaluation de la CÉEUGM a été très positive. On n'a relevé aucune lacune majeure au sujet du recrutement et de la rétention, même si, à l'avenir, on devra porter une attention particulière à la planification de la relève puisque plusieurs employés approchent de l'âge de la retraite.

Le climat et l'atmosphère de travail ont été jugés positifs. La formation et le perfectionnement professionnel ont été louangés, même si on a jugé que des plans de perfectionnement professionnel individuel doivent être adoptés et mis en œuvre. Les descriptions de travail et la gestion du rendement ont été jugées appropriées, même si certaines améliorations et mises à jour sont requises.

Le consultant a tout de même cerné deux grands défis :
1) la conception organisationnelle doit être modernisée et
2) les politiques en matière de personnel et les mécanismes de gestion du rendement doivent être « mis à jour ou rafraîchis ».

Le conseil a ensuite éliminé un poste de direction et a créé un nouveau poste. Un directeur général devrait entrer en fonction d'ici le 1^{er} juillet 2013. Le directeur de l'exploitation, qui a aussi géré la commission pendant de nombreuses années, pourra maintenant se concentrer sur les projets d'immobilisations importants qui se pointent à l'horizon, notamment le deuxième franchissement de la rivière Petit-codiac, la construction du poste de pompage de l'avenue

Virginia et les importantes améliorations à apporter à l'installation de traitement existante.

Enfin, le conseil a adopté un nouvel organigramme qui entrera en vigueur en juillet 2013. Cela implique des changements supplémentaires pour le personnel, mais sans mises à pied ou embauches.

Heureusement, la CÉEUGM peut compter sur du personnel possédant de solides compétences techniques et excellent dans l'exploitation du réseau collecteur régional. Le taux de roulement de notre personnel est très faible et la satisfaction au travail est élevée. Cela est dû au professionnalisme et au dévouement de notre personnel, mais aussi à la trousse de rémunération et d'avantages sociaux concurrentielle. Néanmoins, le conseil a aussi examiné les politiques relatives au personnel et a apporté des changements mineurs à certains des avantages sociaux.

Le Comité sur les ressources humaines s'est réuni à de nombreuses occasions, surtout pendant l'automne 2012, pour examiner le rapport du consultant et les politiques en matière de personnel existantes ainsi que pour rédiger les recommandations pour le conseil.

Le comité sera occupé au printemps 2013, alors qu'il participera à l'embauche par le conseil du premier directeur général de la CÉEUGM. Je souhaite remercier Winston Pearce, président, et Conrad Allain, directeur de l'exploitation, pour leur contribution.

Respectueusement soumis,

Daniel Bourgeois
Président

5. RAPPORTS DES COMITÉS

5.2 Comité sur les finances et la gouvernance

L'année 2012 a été une année productive et bien remplie pour le Comité. Des réunions ont eu lieu avec les vérificateurs, AC Stevenson & Partners, dans le but de passer en revue les états financiers annuels, de discuter de leurs recommandations financières ainsi que pour mettre en œuvre la politique relative aux normes comptables pour le secteur public.

Nous avons adopté une procédure de budget base zéro et mis en place des liens de communication avec nos trois intervenants.

Nous avons de plus procédé à l'examen de tous les biens et services acquis par la Commission. Un certain nombre d'articles ont fait l'objet de demandes de soumission, ce qui a abouti à l'amélioration des pratiques d'achat et de la documentation. Des examens périodiques ont été mis en place pour s'assurer que nos pratiques d'achat sont à jour.

Nous procédons actuellement à la révision des règlements de la Commission afin de les mettre à jour; ce travail se terminera en 2013.

Nous avons mis en place une nouvelle méthode de traitement des dépenses en capital ainsi que des rapports périodiques pour les projets d'immobilisations.

Un plan de travail quinquennal lié aux immobilisations a été approuvé; ce plan fait maintenant partie des outils de planification financière permanents de la Commission.

Nous avons mis en place un plan de travail pour aider la Commission à se conformer à la Loi sur le droit à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels; ce plan sera achevé en 2013

Respectueusement soumis

J. Douglas Baker, CA
Président

5.3 Comité technique

Le Comité technique a été créé pour améliorer la communication entre la CÉEUGM et les trois municipalités intervenantes au niveau du personnel technique/de génie.

Les membres du Comité sont : Jack MacDonald, ing., ville de Moncton; Jacques LeBlanc, ing., ville de Dieppe; Michel Ouellette, ing., ville de Riverview; Conrad Allain, ing., CÉEUGM, et il est présidé par Winston Pearce, ing., qui est également président de la CÉEUGM. Le comité se réunit une fois par mois, mais il arrive que les réunions soient plus fréquentes ou plus espacées dans le temps, en fonction des besoins liés au traitement des enjeux d'intérêt mutuel. Voici certains des sujets dont le comité a discuté :

- présentation de la stratégie et de la réglementation du Conseil canadien des ministres de l'environnement;
- mise en œuvre du nouveau Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées;
- stratégie pour réagir aux débordements des égouts unitaires;
- présentation et mise en œuvre du projet de loi 56 de la province du Nouveau Brunswick, mise à jour de la Loi sur l'assainissement de l'environnement,
- plan directeur 2012 du réseau d'égout de la ville de Dieppe;
- grand collecteur de Dieppe (ruisseau Babineau);
- acheminement des eaux usées des trois communautés/ CÉEUGM – étude sur la création et la propriété des actifs (étude sur la politique relative à l'égout collecteur);
- budgets d'immobilisations 2013 de la CÉEUGM et plan d'immobilisations quinquennal;
- ponceau du ruisseau Jonathan de la ville de Moncton;
- deuxième franchissement de la rivière Petitcodiac;
- poste de pompage de l'avenue Virginia;
- demande de Dieppe de déplacer la limite de développement dans le secteur du ruisseau Fox, qui exige que la CÉEUGM confirme que ses installations permettent cet agrandissement.

Les réunions du comité sont un bon moyen de mettre les enjeux sur la table et d'en discuter, de transmettre de l'information et de se pencher sur les questions revêtant un intérêt mutuel.

Respectueusement soumis

Winston Pearce, ing.
Président

6. RAPPORT DU TRÉSORIER

La Commission a dégagé un excédent de 4 981 058 \$ pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2012. En 2011, l'excédent a été de 2 935 718 \$.

L'excédent inscrit au budget 2012 était de 3 955 745 \$.

Si l'on compare les résultats d'exploitation de la Commission au budget pour l'année, on observe que le revenu d'intérêts supplémentaire est de 49 188 \$ gagnés pour l'année.

Ce poste budgétaire favorable résulte directement des mesures que la Commission a prises pour repositionner les ressources de trésorerie réservées aux futurs projets d'immobilisations, afin de maximiser le taux de rendement de ces fonds.

Les dépenses réelles de l'usine et d'exploitation sont de 890 101 \$ de moins que les dépenses prévues pour l'année.

Le seul écart négatif important au budget est de 21 209 \$ pour les taxes foncières, en raison d'une hausse en 2012. Cette hausse fait d'ailleurs l'objet d'une contestation auprès des autorités fiscales.

Les postes de dépenses inférieurs au budget comprennent les salaires et les avantages sociaux (75 821 \$), en raison du départ à la retraite, en milieu d'année, d'un membre du personnel administratif et du non-remplacement de deux postes dans l'usine. Les dépenses relatives à l'électricité (89 428 \$) sont attribuables à des conditions météorologiques favorables; le montant dépensé en assurances (23 904 \$) est attribuable à des résultats favorables quant aux demandes d'indemnisation et au versement préalable des primes; les dépenses relatives aux projets pilotes et aux améliorations (329 106 \$) se rapportent au manque de temps, de la part de la direction, nécessaire à la supervision des projets et à leur participation; et les dépenses liées à l'entretien et aux coûts d'exploitation s'élèvent à 384 468 \$. Les écarts les plus importants, liés au fonctionnement de l'installation de traitement, sont imputables à la chaux et à l'utilisation de divers produits chimiques en 2012.

En ce qui concerne les charges générales, les dépenses de la Commission sont de 33 398 \$ en deçà du budget, en raison des restrictions imposées à la Commission en 2012 en matière de déplacements. Les activités de commercialisation des biosolides qui avaient été prévues n'ont pas eu lieu, donnant ainsi des économies de 45 768 \$. Ces deux catégories de charges représentent 91 % des 86 571 \$ se trouvant en-deçà du budget pour l'année.

En résumé, la santé financière de la Commission est excellente. Celle-ci n'a aucune dette à long terme et dispose d'une solide base financière qui lui permettra de mettre en œuvre ce qui constitue, selon certains, le plus grand projet d'infrastructure municipale jamais entrepris dans la région du Grand Moncton, dont le coût sera de 120 millions de dollars.

Respectueusement soumis

J. Douglas Baker, CA
Trésorier

7. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (2012)

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON
ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2012

INDEX

	Page
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS	14
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	15
État des résultats et de l'excédent accumulé	16
État de l'évolution de l'actif financier net	17
État des flux de trésorerie	18
Résumé des principales conventions comptables et autres informations explicatives	19
Tableaux des exigences de déclaration réglementaires	25

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

À l'intention du président et des membres de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton :

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers joints de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011, les états des résultats et de l'excédent accumulé, la variation net et le flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction et des membres à l'égard des états financiers

La direction et les membres sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptable généralement reconnu du Canada, ainsi que des contrôles internes que la direction et les membres jugent nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité des vérificateurs

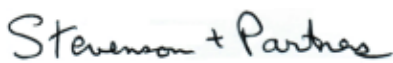
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit conforme aux normes éthiques, planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

La vérification comporte des procédures visant à obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Les procédures adoptées dépendent du jugement des vérificateurs, notamment de l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs. Lorsqu'ils évaluent ces risques, les vérificateurs considèrent les contrôles internes qui régissent la préparation et la présentation fidèle des états financiers, de façon à élaborer des procédures appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer un avis sur l'efficacité des contrôles internes. Une vérification comporte également l'appréciation de l'adéquation des politiques comptables et de la vraisemblance des estimations comptables faites par la gestion, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards significatives, une image fidèle de la situation financière de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton au 31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011; ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, selon les Normes comptables Canadiennes pour le secteur public.


Comptables agréés

Le 21 mars 2013
Riverview (N.-B.)

7. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (2012)

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2012

État 1

ACTIFS FINANCIERS

	2012 31 décembre	2011 31 décembre	2011 1 ^{er} janvier
Fonds en banque – Exploitation	\$ 8,288,736	\$ 6,538,039	\$ 2,355,808
Fonds en banque – fonds de réserve (Note 2)	197,431	11,729,220	11,584,209
	<u>8,486,167</u>	<u>18,267,259</u>	<u>13,940,017</u>
Comptes débiteurs			
- Général	46,520	33,858	59,386
- Gouvernement fédéral et ses agences (Note 3)	127,041	87,001	81,233
- Intérêts courus à recevoir (Note 2)	51,888	-	-
- Autre	4,427	8,018	7,638
Placements (Notes 4 et 2)	15,000,000	-	-
	<u>23,716,043</u>	<u>18,396,136</u>	<u>14,088,274</u>

PASSIF

Comptes créditeurs et passifs transitoires	\$ 664,724	\$ 377,449	\$ 404,962
Retenues de garantie	244,687	-	8,160
Produits reportés (Note 5)	2,665,891	2,345,703	2,029,632
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition (Note 7)	79,000	104,204	132,889
Congés de maladie accumulés (Note 6)	101,441	115,097	111,821
	<u>3,755,743</u>	<u>2,942,453</u>	<u>2,687,464</u>
Actifs financiers nets – État 3	19,960,300	15,453,683	11,400,810
Éventualité (Note 10)			

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (Note 11)	44,082,303	43,562,316	44,756,205
Frais payées d'avance et dépôts	109,249	154,795	78,062
	<u>44,191,552</u>	<u>43,717,111</u>	<u>44,834,267</u>
Excédent accumulé – État 2	\$ 64,151,852	\$ 59,170,794	\$ 56,235,077

APPROUVÉ PAR :

Winston Pearce _____ Commissaire

Doug Baker, CA _____ Commissaire

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON
 ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
 POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

État 2

	2012 Budget (non vérifié)	2012 Réels	2011 Réels
REVENUS :			
Frais d'utilisation :			
Ville de Moncton	\$ 6,919,360	\$ 6,919,360	\$ 6,109,009
Ville de Riverview	1,427,032	1,427,032	1,248,638
Ville de Dieppe	1,996,980	1,996,980	1,709,092
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	10,343,372	10,343,372	9,066,739
Revenu du camion de vidange et du compost	300,000	299,453	399,418
Revenu d'intérêt	196,318	245,506	185,104
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Revenu total	10,839,690	10,888,331	9,651,261
CHARGES :			
Usine et charges d'exploitation			
Servitude et taxes foncières	315,000	336,209	301,086
Salaires et avantages sociaux	1,271,000	1,195,179	1,153,209
Amortissement des immobilisations corporelles	1,845,000	1,852,603	1,845,772
Électricité	591,000	501,572	549,198
Téléphone	39,000	32,126	36,526
Assurance	205,000	181,096	200,790
Intérêts sur paiements au titre de contrats de location-acquisition	4,500	4,493	6,953
Entretien et fonctionnement	1,691,104	1,306,636	1,763,303
Projets pilotes et améliorations	443,033	113,927	233,145
Évaluations et études	249,808	259,321	452,369
Frais de véhicules	35,000	20,974	29,563
Divers	14,000	9,208	16,308
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	6,703,445	5,813,344	6,588,222
Général :			
Commercialisation des bio-solides	50,000	4,232	36,042
Charges de la Commission	35,000	1,602	26,007
Dépenses de bureau	15,500	11,317	14,558
Déplacements	24,000	21,000	21,175
Intérêts et frais bancaires	6,000	5,130	5,031
Honoraires professionnelles et conseils	50,000	50,648	24,508
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	180,500	93,929	127,321
Total des charges	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	6,883,945	5,907,273	6,715,543
Excédent annuel	\$ 3,955,745	4,981,058	2,935,718
Excédent accumulé au début de l'année		59,170,794	56,235,076
		<hr/>	<hr/>
Excédent accumulé en fin d'année – État 1		\$ 64,151,852	\$ 59,170,794

7. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (2012)

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF FINANCIER NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

État 3

	2012	2011
Excédent annuel, avant retraitement	\$ 4,981,058	\$ 4,784,767
Ajustement de l'exercice antérieur (amortissement)	-	(1,845,772)
Ajustement de l'exercice antérieur (congé de maladie accumulés)	-	(3,277)
	<hr/>	<hr/>
Excédent annuel, tel que retraité État 2	4,981,058	2,935,718
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2,372,589)	(651,884)
Amortissement des immobilisations corporelles	1,852,603	1,845,772
	<hr/>	<hr/>
	(519,986)	1,193,888
Modification des charges constatées d'avance	45,545	(76,733)
Modification des actifs financiers nets	4,506,617	4,052,873
Actifs financiers nets en début d'année	15,453,683	11,400,810
	<hr/>	<hr/>
Actifs financiers nets en fin d'année État 1	\$ 19,960,300	\$ 15,453,683
	<hr/>	<hr/>

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON
 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

État 4

	2012	2011
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Excédent annuel – État 2	\$ 4,981,058	\$ 2,935,718
Amortissement des immobilisations corporelles	1,852,603	1,845,772
Modification des charges constatées d'avance	45,545	(76,733)
Modification des produits reportés	320,188	316,071
Autre	417,307	(13,018)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	<u>7,616,701</u>	<u>5,007,810</u>
OPÉRATIONS EN CAPITAL		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	<u>(2,372,589)</u>	<u>(651,884)</u>
Encaisse utilisée pour des opérations de capital	<u>(2,372,589)</u>	<u>(651,884)</u>
OPÉRATIONS DE PLACEMENTS		
Achat de placements	<u>(15,000,000)</u>	-
Encaisse provenant (appliquée à) d'opérations de placement	<u>(15,000,000)</u>	-
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette	<u>(25,204)</u>	<u>(28,684)</u>
Encaisse appliquée aux opérations de financement	<u>(25,204)</u>	<u>(28,684)</u>
Augmentation des espèces et quasi-espèces	(9,781,092)	4,327,242
Espèces et quasi-espèces en début d'année	<u>18,267,259</u>	<u>13,940,017</u>
Espèces et quasi-espèces en fin d'année	<u>\$ 8,486,167</u>	<u>\$ 18,267,259</u>
Espèces et quasi-espèces composées de :		
Fonds en banque – exploitation	8,288,736	6,538,039
Fonds en banque – fonds de réserve	<u>197,431</u>	<u>11,729,220</u>
	<u>\$ 8,486,167</u>	<u>\$ 18,267,259</u>

7. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (2012)

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES

But de la Commission :

La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton (la Commission) est constituée en société et exerce ses activités en vertu des dispositions de la Loi sur les municipalités et de la Loi sur l'assainissement de l'environnement du Nouveau-Brunswick. En tant que municipalité, la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, en tant qu'organisme public.

La Commission exploite une usine de traitement des eaux usées à Riverview, au Nouveau-Brunswick, et offre des services de traitement des eaux usées aux villes de Moncton, Dieppe et Riverview.

1. Changement de méthode comptable

La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton a redressé ses états financiers à compter du 1^{er} janvier 2011 afin d'adopter les Normes comptables Canadiennes pour le secteur public. Les modifications ont été apportées dans le but de se conformer aux dispositions du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Les principales modifications ont été l'adoption du chapitre 3150, Immobilisations corporelles, et l'adoption de la comptabilité d'exercice intégrale. Les immobilisations corporelles constituent une ressource économique importante gérée par la Commission, ainsi qu'un élément clé de la prestation de services de traitement des eaux usées par la Commission. Le Chapitre 3150 exige que la Commission comptabilise les immobilisations corporelles à partir du coût historique des actifs, et les actifs doivent être amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative. Les ajustements que la Commission doit faire pour rendre compte de ces immobilisations corporelles, conformément à la norme en vigueur, imposent à celle-ci de redresser de manière rétroactive les chiffres précédemment déclarés.

La Commission a déterminé le coût historique en fonction des factures réelles et de la facturation intermédiaire.

La Commission a calculé et enregistré un passif pour les congés de maladie.

Les chiffres se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre, présentés aux fins de comparaison, ont été retraités. Les ajustements suivants ont été apportés aux périodes précédentes :

Ajustements à l'excédent annuel

Excédent annuel, tel qu'indiqué précédemment dans les fonds de fonctionnement	\$ 3,297,294
Excédent annuel des autres fonds (capital et réserve)	1,459,806
Plus : deuxième déficit de l'année précédente	661,892
Plus : ajustement pour location-acquisition	28,684
Moins : éléments autres que des immobilisations, précédemment capitalisés	(662,909)
Moins : congés de maladie	(3,277)
Moins : amortissement des immobilisations corporelles	(1,845,772)
	<hr/>
Excédent annuel, tel que retraité	\$ 2,935,718
Ce qui suit correspond aux ajustements aux immobilisations corporelles pour le 1 ^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 :	

Ajustement de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles

	31 décembre 2011	1^{er} janvier 2011
Tel que précédemment déclaré	97,242,310	\$ 95,927,515
Ajout de l'actif en location-acquisition	221,896	221,896
Éléments autres que des immobilisations, ajustés à l'excédent	(13,647,583)	(12,984,671)
Charge d'amortissement historique comptabilisée	(38,408,535)	(38,408,535)
Charge d'amortissement comptabilisée dans l'année	(1,845,772)	-
	<hr/>	<hr/>
Valeur comptable nette ajustée	\$ 43,562,316	\$ 44,756,205

Voir la Note 12 pour le rapprochement de l'excédent accumulé.

7. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (2012)

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES

2. Résumé des principales conventions comptables :

Les états financiers de la Commission représentent les déclarations de la direction et ont été dressés selon les Normes comptables Canadiennes, relativement aux agences gouvernementales locales, telles que recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

La Commission a adopté les normes comptables du secteur public à partir du 1^{er} janvier 2011.

Les états financiers établis selon ces normes ciblent la position financière de la Commission et toute modification en la matière. Le bilan comprend l'ensemble des actifs et des passifs de la Commission.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Commission sont les suivantes :

(a) Entité déclarante

Les états financiers présentent les actifs, passifs, revenus, dépenses ainsi que l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie de l'entité déclarante. L'entité déclarante se compose de toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration de ses affaires et ressources, qui sont détenues ou contrôlées par la Commission.

Les opérations entre organisations et les soldes réciproques sont éliminés.

(b) Budget

Le budget contenu dans les présents états financiers a été approuvé par la Commission le 15 mars 2012 et soumis au ministre des Gouvernements locaux.

(c) Constatation des revenus

Revenus provenant des frais d'utilisation

Les frais d'utilisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Une partie est comptabilisée comme produits reportés (note 5), car elle est payée à l'avance pour une période de 6 mois.

Intérêts et revenus divers

Les intérêts et revenus divers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés sur base d'exercice dans les fonds de réserve. Ils sont comptabilisés dans l'état des fonds de réserve en tant qu'augmentation directe au fonds de réserve.

(d) Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction établisse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif ainsi que sur la divulgation d'éventualités reliées aux actifs et passifs, à la date des états financiers, ainsi que sur le montant présenté des produits et des charges pour la période visée. Ces estimations sont révisées périodiquement, et tout ajustement nécessaire est porté à l'excédent annuel de la période où il devient connu. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

7. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (2012)

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES

2. Résumé des principales conventions comptables (suite) :

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs ainsi que les charges à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas exposée à des risques d'intérêt, de change ou de crédit significatifs en raison de ces instruments financiers.

La Commission est exposée au risque de crédit en raison des comptes débiteurs. La Commission maintient des provisions pour pertes sur créances et minimise le risque de crédit grâce à une gestion du crédit.

(f) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

(g) Immobilisations corporelles

La Commission a adopté le Chapitre 3150 (immobilisations corporelles) des normes comptables pour le secteur public le 1^{er} janvier 2011. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de ces immobilisations. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire, sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Centre des opérations	10 - 60 ans
Installations de traitement	10 - 60 ans
Système de collecte	10 - 75 ans
Parc	10 - 20 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis avant d'être prêts à l'utilisation.

(h) Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission possède un passif relativement aux congés de maladie, comme cela est indiqué dans la note 6.

3. Montants dus par le gouvernement fédéral et ses agences

	2012	2011
Agence du Revenu du Canada (remboursement de TVH)	\$ 126,926	\$ 86,886

4. Placements

Les placements sont constitués de deux certificats de placement garanti dont l'échéance est en février 2015, avec des taux d'intérêt de 2,14 %.

5. Produits reportés :

La période de facturation relative aux municipalités correspond aux douze mois allant du 1^{er} avril au 31 mars.

Au 31 décembre, les produits reportés représentent la part proportionnelle des paiements reçus, pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars.

7. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (2012)

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES

6. Congés de maladie accumulés

La Commission offre des congés de maladie qui s'accumulent à raison de 1,25 jour par mois pour les employés à temps plein. Tous les employés peuvent accumuler des congés de maladie illimités. Les employés ont droit à 1,25 jour de congé de maladie par mois, jusqu'à un maximum de 120 jours. Au moment de partir à la retraite ou de démissionner, tout employé ayant travaillé pendant au moins 60 mois et accumulé des congés de maladie, recevra une indemnité égale à cinquante pour cent du taux de rémunération en vigueur immédiatement avant la date du départ à la retraite ou de la démission.

Les congés de maladie constituent un avantage sans capitalisation. Il n'y a donc pas d'actifs applicables. Les prestations sont versées à même les revenus généraux lorsqu'elles arrivent à échéance.

Le passif non capitalisé était de 111 821 \$ le 1^{er} janvier 2011; de 115 097 \$ le 31 décembre 2011; et de 101 441 \$ le 31 décembre 2012. Le passif correspondant au 1^{er} janvier 2011 a été comptabilisé en tant que redressement sur exercice antérieur, à l'adoption des normes comptables pour le secteur public.

7. Obligations découlant du contrat de location-acquisition

2012

2011

Obligations découlant du contrat de location-acquisition, payables en versements mensuels de 2 970 \$ à un taux d'intérêt de 5,8 %, venant à échéance en novembre 2012, avec un achat de 79 000 \$ garanti par du matériel. La Commission a racheté cette location-acquisition après la fin de l'année.

\$ 79,000

\$104,204

8. Conformité aux emprunts à court terme

Emprunt provisoire

Au 31 décembre 2012, la Commission ne possède aucun emprunt à court terme dépassant l'encaisse.

Emprunts d'exploitation

Comme le prévoit la Loi sur les municipalités, l'emprunt visant à financer des activités liées aux services publics est limité à 50 % du budget de fonctionnement de la Commission. En 2012, la Commission a respecté ces restrictions.

Emprunts inter-fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter-fonds à court terme soient remboursés l'année suivante, à moins que l'emprunt soit pour un projet d'immobilisation. Les montants payables entre les fonds sont conformes aux exigences.

9. Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission souscrit un REER à contrepartie pour la quasi-totalité de ses employés. Le plan permet de faire des cotisations égales à celles à des employés, jusqu'à 7 % de leur salaire. Il n'existe aucun passif non capitalisé associé à cet avantage postérieur à l'emploi.

10. Éventualité

Un ancien employé a demandé l'avis d'un conseiller juridique, relativement à son licenciement de la Commission. L'employé allègue un congédiement injustifié. Bien que cette affaire ne soit pas encore résolue, la Commission a comptabilisé dans ses états financiers une charge correspondant au montant offert à l'employé lors de son licenciement. La Commission ne sait pas pour l'instant si elle devra verser d'autres montants pouvant constituer un passif, c'est pourquoi aucun montant supplémentaire n'a été comptabilisé dans les états financiers

7. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (2012)

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES

11. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Foncier	Centre des opérations	Installations de traitement	Système de collecte	Parc	Total
COÛT						
Solde, début d'année	\$ 517,785	\$ 2,743,575	\$ 45,326,016	\$ 33,545,023	\$ 1,695,318	\$ 83,827,717
Plus :						
Ajouts nets pendant l'année	-	-	1,949,374	423,216	-	2,372,590
Solde, fin d'année	517,785	2,743,575	47,275,390	33,968,239	1,695,318	86,200,307
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde, début d'année	-	2,003,491	26,870,957	10,931,001	459,952	40,265,401
Plus :						
Amortissement pendant l'année	-	97,231	1,182,671	484,771	87,930	1,852,603
Solde, fin d'année	-	2,100,722	28,053,628	11,415,772	547,882	42,118,004
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles 2012	\$ 517,785	\$ 642,853	\$ 19,221,762	\$ 22,552,467	\$ 1,147,436	\$44,082,303
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles 2011	\$ 517,785	\$ 740,084	\$ 18,455,059	\$ 22,614,022	\$ 1,235,366	\$43,562,316

Les immobilisations corporelles en location-acquisition de la Commission, indiquées précédemment, sont comme suit :

	Coût	2012 Amortissement cumulé	2011 Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Flotte	\$ 221,896	\$ (44,380)	\$ 177,516	\$ 188,611

Un amortissement de 11 095 \$ (2011 – 11 095 \$) a été comptabilisé pour l'année, relativement aux actifs en location-acquisition indiqués plus haut.

7. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (2012)

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES

12. Tableau de l'excédent accumulé, selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public

	Fonds de fonctionnement	Fonds de capital	Fonds de réserve	Total
2011 excédent annuel tel que précédemment déclaré	3,297,294	1,314,795	145,011	4,757,100
Second excédent/année précédente	661,892	-	-	661,892
Élimination des transferts	1,314,795	(1,314,795)	-	-
Éléments hors immobilisations	(662,909)	-	-	(662,909)
Provision/congés maladie accumulés	(3,277)	-	-	(3,277)
Charges d'amortissement	-	(1,845,772)	-	(1,845,772)
Changements/baux	28,684	-	-	28,684
2011 excédent annuel (déficit) selon les exigences du CCSP	4,636,479	(1,845,772)	145,011	2,935,718
Excédent cumulé avant ajustement de l'exercice antérieur, début d'année	139,373	95,927,516	11,584,209	107,651,098
Excédent cumulé avant ajustement de l'exercice antérieur, fin d'année	4,775,852	94,081,744	11,729,220	110,586,816
Ajustements de l'exercice antérieur	(111,823)	(51,304,199)	-	(51,416,022)
Excédent cumulé selon les exigences du CCSP, fin d'année	\$ 4,664,029	\$ 42,777,545	\$ 11,729,220	\$ 59,170,794

7. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (2012)

TABLEAUX DES EXIGENCES DE DÉCLARATION RÉGLEMENTAIRES

Le ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a demandé certaines informations, à des fins de surveillance, en plus des normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission se conforme à ces exigences sur les pages suivantes

1. RAPPROCHEMENT DE L'EXCÉDENT ANNUEL

	Fonds de fonctionnement	Fonds de capital	Fonds de réserve	Total
2012 Excédent annuel	\$ 6,662,382	\$ (1,852,603)	\$ 171,279	\$ 4,981,058
<i>Ajustements à l'excédent annuel pour les besoins de financement</i>				
Second excédent de l'exercice précédent	801,265	-	-	801,265
Transferts entre fonds				
Transfert d'exploitation à capital	(2,587,665)	2,587,665	-	-
Transfert d'exploitation à réserve	(3,348,820)	-	3,348,820	-
Provision pour congés de maladie accumulés	(13,656)	-	-	(13,656)
Charges d'amortissement	-	1,852,603	-	1,852,603
Paiements pour location/acquisition	(29,658)	-	-	(29,658)
Éléments hors immobilisations	215,075	-	-	215,075
Total des ajustements pour 2012 - Excédent annuel	(4,963,459)	4,440,268	3,348,820	2,825,629
2012 – Excédent annuel	\$ 1,698,923	\$ 2,587,665	\$ 3,520,099	\$ 7,806,687

2. ÉTAT DES RÉSERVES

RÉSERVES EN CAPITAL (ACTIFS)

	2012	2011
Encaisse	\$ 197,431	\$ 11,729,220
Intérêts courus à recevoir	51,888	-
Placements	15,000,000	-
Excédent cumulé (déficit)	\$ 15,249,319	\$ 11,729,220

REVENUS

Intérêts	\$ 171,279	\$ 145,011
Transferts à partir du fonds d'exploitation	3,348,820	-
EXCÉDENT ANNUEL	\$ 3,520,099	\$ 145,011

7. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (2012)

TABLEAUX DES EXIGENCES DE DÉCLARATION RÉGLEMENTAIRES

3. Budget de fonctionnement selon la comptabilité pour le secteur public

	Fonctionnement	Amortissement	Autre	Transferts	Total
REVENU :					
Frais d'utilisation	\$ 10,663,560	\$ -	\$ 320,188	\$ -	\$ 10,343,372
Intérêts et divers	325,000	-	(171,318)	-	496,318
	10,988,560	-	148,870	-	10,839,690
CHARGES :					
Usine et charges d'exploitation					
Servitude et impôts fonciers	315,000	-	-	-	315,000
Salaires et avantages sociaux	1,271,000	-	-	-	1,271,000
Amortissement des immobilisations corporelles	-	(1,845,000)	-	-	1,845,000
Électricité	566,000	-	(25,000)	-	591,000
Téléphone	39,000	-	-	-	39,000
Assurance	205,000	-	-	-	205,000
Intérêts sur paiements en location-acquisition	-	-	(4,500)	-	4,500
Entretien et fonctionnement	1,686,000	-	(56,000)	50,896	1,691,104
Projets pilotes et améliorations	559,325	-	(15,000)	131,292	443,033
Évaluations et études	-	-	-	(249,808)	249,808
Frais de véhicules	35,000	-	-	-	35,000
Divers	189,000	-	175,000	-	14,000
	4,865,325	(1,845,000)	74,500	(67,620)	6,703,445
Général :					
Commercialisation des bio-solides	50,000	-	-	-	50,000
Dépenses de la Commission	35,000	-	-	-	35,000
Frais de bureau	15,500	-	-	-	15,500
Déplacements	24,000	-	-	-	24,000
Intérêts et frais bancaires	6,000	-	-	-	6,000
Honoraires professionnels et conseils	50,000	-	-	-	50,000
	180,500	-	-	-	180,500
SERVICES FINANCIERS					
Transfert du fonds d'exploitation au fonds de capital	4,610,988	-	-	4,610,988	-
Transfert du fonds d'exploitation au fonds de réserve	2,133,012	-	-	2,133,012	-
Second excédent de l'exercice précédent	(801,265)	-	-	(801,265)	-
	5,942,735	-	-	5,942,735	-
	10,988,560	(1,845,000)	74,500	5,875,115	6,883,945
Excédent annuel	\$ -	\$ 1,845,000	\$ 74,370	\$ (5,875,115)	\$ 3,955,745



**Greater Moncton Sewerage Commission
Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton**

355, ch. Hillsborough
Riverview N.-B. E1B 1S5
Canada

Tél.: 506-387-7977
Télec.: 506-387-7389
information@gmsc.nb.ca
www.gmsc.nb.ca